

Je signale que le ministre parlait des programmes en vigueur dans d'autres pays. Il a poursuivi ainsi:

Permettez-moi de me répéter. Lorsqu'un tel régime fonctionne, deux programmes existent indéfiniment côte à côte:

a) un régime de prestations d'assurance, versées de droit seulement à ceux qui ont versé les contributions requises; et

b) un programme d'assistance-vieillesse, fondé sur l'évaluation des ressources pour ceux qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance.

Voilà ce que le gouvernement de l'époque, avec l'appui de tous les députés, était prêt à supprimer. Le ministre d'alors nous a ensuite signalé les régimes en vogue. Puis, à la même page du hansard, il a ajouté:

Le régime de pensions universelles, payées au fur et à mesure, que le Gouvernement propose actuellement, ne fait aucune distinction odieuse—à l'instar d'autres programmes en vigueur dans d'autres pays—entre ceux qui ont versé un nombre convenu de contributions pendant un certain nombre d'années et d'autres qui ne l'ont pas fait.

C'était l'initiative la plus importante qu'ait prise la législature de 1951. Je vais citer à nouveau les paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque. Je ne suis pas toujours bien disposé à son égard, mais c'était un homme différent en 1951.

• (5.10 p.m.)

Voici ce qu'on trouve à la page 404:

Si nous voulons nous rendre un compte exact de ce que nous visons à accomplir grâce à cette mesure, nous devons regarder plus loin que ces données statistiques et nous rappeler qu'elles représentent non pas une vaste armée d'inconnus, mais un échantillon représentatif de la population du Canada. Ces personnes sont nos propres voisins, nos parents et nos amis, des maîtres et maîtresses d'école à la retraite, des missionnaires, des ministres du culte, des ouvriers, des employés de chemin de fer, des cultivateurs, des pêcheurs, des fonctionnaires, des policiers et pompiers à la retraite, des employés de bureau, des commis, des ménagères, toutes des personnes qui ont fait leur part pour le progrès de notre pays et qui ont permis de donner au Canada l'importance qui lui est actuellement reconnue dans le monde.

Je signale au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) cette attitude et cette façon de s'exprimer afin qu'il sache mieux à quelle catégorie de personnes nous nous intéressons. Nous ne devrions pas considérer ces gens seulement comme des pensionnés de la vieillesse ou des quantités anonymes. Ce sont des êtres humains, c'est notre prochain. Le député d'Essex-Est (M. Martin) y songeait lorsqu'il a prononcé son vigoureux discours en 1951. Pourquoi n'accepterions-nous pas la pratique établie depuis 15 ans au lieu de recommencer à faire les distinctions odieuses que comportait l'évaluation des ressources?

Au cours du débat dont je parle l'attitude du député d'Essex-Est fut appuyée par M.

[L'hon. M. Churchill.]

Donald Fleming, devenu plus tard l'honorable Donald Fleming. Ceux d'entre nous qui se souviennent bien de ce dernier savent qu'il étudiait avec le plus grand soin chacun des problèmes qui se posaient. Ses décisions n'étaient jamais hâtives ni inconsidérées. Il n'était pas homme à dépenser inutilement ni à gaspiller les fonds publics. Une fois devenu ministre des Finances, il surveillait de près les dépenses et, à l'époque où il faisait partie de l'opposition, en 1951, il était l'un de nos plus éminents porte-parole sur des questions de ce genre.

Eh bien, M. Donald Fleming était convaincu qu'il fallait abolir l'évaluation des ressources. Et il avait fait partie du comité mixte de 1950. Je vais citer un passage de son discours qu'on trouve à la page 412:

Je peux fournir quelques raisons à l'appui des versements universels recommandés par le comité. D'abord on a estimé que, dans le cas de ceux qui n'auraient pas besoin des sommes versées, le ministre des Finances pourrait tout simplement les recouvrer au moyen de l'impôt, s'il le juge à propos. On a ensuite jugé que le problème administratif serait considérable. Peu importe le chiffre de démarcation entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, le fait demeure qu'on applique le régime de l'évaluation des ressources. Il se peut que l'évaluation des ressources soit infiniment plus généreuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici, mais ce régime entre néanmoins en jeu. Une évaluation moins étroite aurait pour effet, à son tour, de faire ressortir les aspects les plus répréhensibles de l'application actuelle de l'évaluation des ressources. Elle punirait l'épargne dans bien des cas tout en versant de l'argent dans d'autres cas à ceux qui, d'une manière générale, ne se seraient pas astreints à la même économie. Elle aurait multiplié les intrusions des fonctionnaires dans les affaires des particuliers. Pour les raisons que je viens d'indiquer et d'autres excellentes raisons—notamment les difficultés d'ordre administratif que représente l'application d'un tel régime par rapport à la facilité avec laquelle on peut, du point de vue administratif, recouvrer, par l'impôt, les sommes versées à ceux qui n'en auraient pas besoin—le comité a conclu, et avec raison je crois, que le régime universel de pension était le plus simple et le plus efficace.

Le même raisonnement vaut aujourd'hui. Il est tout aussi irréfutable et important qu'il l'était à l'automne de 1951. Pourquoi le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social rejette-t-il des arguments solides comme celui-là? Les deux députés mentionnés, celui d'Essex-Est et l'honorable Donald Fleming, ont joué un rôle prépondérant au Parlement et au pays.

Ils ne furent pas les seuls à prendre part au débat. Je ne citerai pas de passages du discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), vu qu'il a abordé le sujet à maintes reprises en notre présence. Mais il a joué un rôle remarquable et accompli un travail efficace au sein de son parti. Il va sans dire qu'il appuyait, sans l'ombre d'un doute, l'abolition de l'évaluation des ressources.